



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Flash Info n°36

**Déploiement de France Relance
Département du Cher**

22 février 2022



Le Volontariat Territorial en Administration : une aide à l'ingénierie pour les collectivités territoriales rurales

OBJECTIFS

Renforcer l'ingénierie dans les territoires ruraux et en particulier au sein des communes et de leurs groupements en aidant les collectivités rurales qui ont des projets mais pas d'ingénierie à recruter un jeune diplômé pour une mission de 12 à 18 mois pour construire un projet de développement

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER DANS LE CHER ?

- ✓ les collectivités locales rurales, 285 communes et 14 EPCI, au sens de l'INSEE (classées peu denses et très peu denses)
- ✓ les communes de moins de 20 000 habitants de densité intermédiaire (Saint Amand-Montrond);
- ✓ tous les syndicats mixtes dès lors que la mission est au bénéfice des collectivités locales rurales.

AIDES

Aide forfaitaire de 15 000 € versée sur décision du préfet dans les 3 mois de la signature du contrat de travail.

COMMENT EN BÉNÉFICIER

1. La collectivité établit une fiche de poste (cf. cadre en annexe) et l'envoie aux 3 adresses suivantes :
pref-coordination-interministerielle@cher.gouv.fr
pref-francerelance18@cher.gouv.fr
vta@anct.gouv.fr;
2. L'ANCT vérifie que la nature de la mission correspond à l'esprit du dispositif, la diffuse sur la plateforme dédiée vta.anct.gouv.fr et en informe le préfet
3. La collectivité publie l'offre d'emploi sur la place publique de l'emploi (PEP), sur l'espace commun géré par les centres de gestion et le CNFPT
4. Les candidats peuvent postuler en déposant sur cette plateforme un CV et une lettre de motivation.
5. La collectivité sélectionne son candidat selon les modalités qu'elle souhaite retenir ;
6. La collectivité informe la préfecture de département et l'ANCT (via l'adresse vta@anct.gouv.fr) de son choix de candidat ;
7. Après vérification de la disponibilité financière le préfet de département confirme à la collectivité qu'elle pourra bénéficier du dispositif d'aide au recrutement d'un VTA.
8. La collectivité peut alors lancer le recrutement du VTA, déposer une demande d'aide en remplissant le formulaire qui lui sera fourni et signer la charte d'engagement et le contrat de travail sous la forme d'un contrat à durée déterminée, de type contrat de mission, de 12 à 18 mois
9. L'aide forfaitaire de 15 000 € sera ensuite versée à la collectivité dans un délai de 3 mois après la signature du contrat de recrutement et de la charte d'engagement.

POUR EN SAVOIR PLUS

Sophie CHAUVEAU, sous-préfète de Saint Amand Montrond, référente « Ruralités »

Pour toutes questions complémentaires : vta@anct.gouv.fr

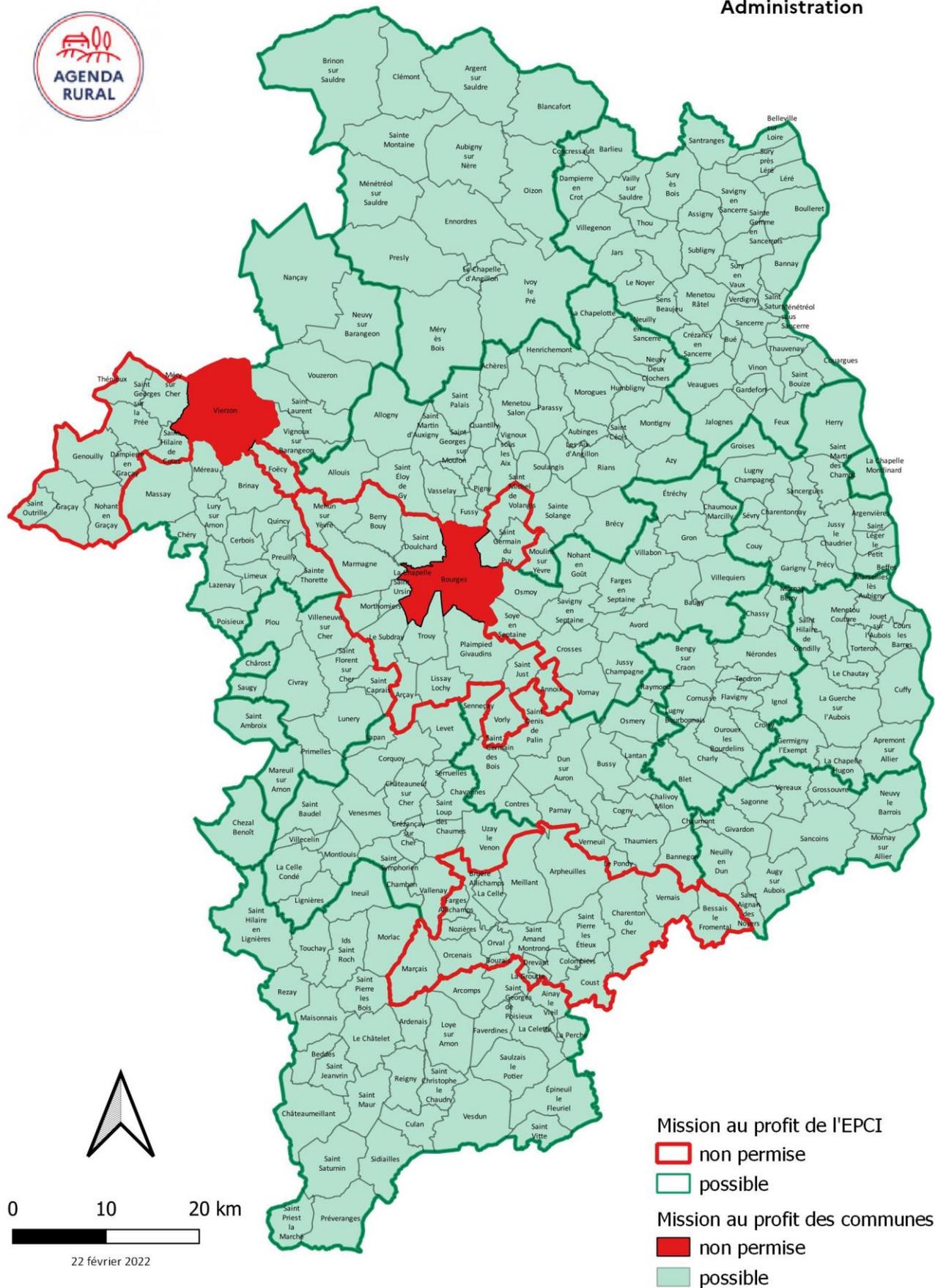
Annexe 1 – Collectivités locales éligibles

Les communes et EPCI figurant en vert peuvent recruter des VTA

Les syndicats mixtes peuvent recruter des VTA pour des missions dans les collectivités figurant en vert



Volontariat Territorial en Administration



Annexe 2 - Cadre de la fiche de poste

Intitulé de la mission :

En une ou deux phrases

Par exemple : Chef de projet junior montage de dossier rénovation thermique des bâtiments, Appui au chef de projet PVD

Description de la mission :

Décrire les missions et activités attendues (exemple en annexe 3)

Profil recherché :

Préciser ici les compétences particulières attendues (rigueur, maîtrise budgétaire, capacité d'animation de réunion, etc.).

Accompagnement de la collectivité :

Préciser les conditions mises en place par la collectivité pour accueillir le jeune, et toutes les informations qui peuvent contribuer à rendre la mission attractive. Par exemple :

- aide à la recherche d'hébergement,
- conditions de travail (localisation du bureau et présence requise, conditions de télétravail, mise à disposition de bureau et matériel informatique, etc.).
- accompagnement dans son insertion sur le territoire,
- aide à la construction de son projet professionnel (formations, tutorat, découverte d'autres dossiers, etc.).

Contact au sein de la collectivité (nom et courriel) et adresse postale de la collectivité :

Indiquer le courriel ou le numéro de téléphone (non obligatoire) d'une personne qui peut être contactée pour avoir des précisions sur le poste.

À noter que, dans tous les cas, le jeune doit postuler sur la plateforme.

Informations complémentaires :

- ✓ *Date limite de candidature :*
- ✓ *Date de début possible de la mission :*
- ✓ *Lieu d'exercice de la mission :*
- ✓ *Durée de la mission (entre 12 et 18 mois) :*
- ✓ *Nom et adresse de la collectivité :*
- ✓ *Grille salariale :*

Annexe 3 – exemple de missions

Exemple 1 : Coordinateur junior CRTE

Le VTA en collectivité viendra en appui aux élus de la collectivité et aux autres agents chargés de missions d'ingénierie, pour monter et coordonner le contrat de relance et de transition écologique.

Ses principales missions pourront consister à :

- actualiser le diagnostic du territoire,
- recenser les projets portés par les collectivités, mais aussi les autres acteurs locaux,
- aider les élus à déterminer les axes clefs du projet de territoire, à identifier et proposer les projets qui semblent pouvoir intégrer le CRTE,
- monter des dispositifs de participation citoyenne

Il pourra également avoir une activité de veille (actualité des CRTE, appels d'offres du plan de relance, cofinancements possibles), de rédaction (mise en forme du CRTE), d'animation de réunions, d'appui administratif et financier et sera en contact avec de nombreux partenaires institutionnels, économiques et associatifs.

Exemple 2 : Chef de projet junior montage de dossier rénovation thermique des bâtiments

Le VTA en collectivité viendra en appui aux élus de la collectivité et aux autres agents pour aider au montage de dossiers de rénovation thermique des bâtiments, qui peuvent s'intégrer dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique.

Ses principales missions pourront consister à :

- réaliser un inventaire fin des besoins de l'EPCI en matière de rénovation thermique (inventaire des bâtiments concernés au sein de l'EPCI et des communes, le cas échéant en se déplaçant sur le terrain et en conduisant des entretiens avec les habitants concernés),
- coordonner et animer la réalisation du diagnostic énergétique et des bilans énergétiques des bâtiments repérés,
- piloter les prestataires retenus pour contribuer aux projets de rénovation,
- organiser et piloter le groupe de travail qui suivra le ou les projets,
- élaborer le plan de financement du plan de rénovation d'ensemble (par exemple en réalisation des échéanciers, en recherchant des financements complémentaires et en montant des demandes d'aide, ou encore en élaborant des scénarios de priorisation des actions).

Exemple 3 : Coordinateur numérique junior

Le VTA vient en appui aux responsables des services concernés (DG et responsable informatique) et aux élus de la collectivité pour aider à mettre en place des services numériques offerts aux habitants et à la digitalisation de services de la collectivité.

Ses principales missions consisteront à :

- réaliser un inventaire des besoins en matière digitale, auprès des services des collectivités ;
- coordonner et animer la mise en place de plateformes numériques et à piloter les prestataires retenus pour y contribuer,
- organiser et piloter le groupe de travail qui permet de définir et suivre le projet,
- contribuer au plan de financement.

Exemple 4 : Appui au chef de projet PVD

Le VTA en collectivité appuie le chef de projet petite ville de demain, notamment dans les cas où celui-ci est mutualisé entre plusieurs communes.

Le chef de projet PVD a un rôle central dans la mise en œuvre du programme, faisant figure de chef d'orchestre du projet de revitalisation aux côtés des élus. Le VTA pourra l'épauler dans l'animation du projet de territoire, et assurer le montage et suivi de certaines actions.

Ses principales missions pourront consister à affiner le diagnostic dans chacune des communes concernées et à identifier les projets à mettre en œuvre en priorité.

Le VTA pourra également participer à la recherche de financement et au montage de dossiers administratifs. Il contribuera en outre à la veille et à la mise en réseau des acteurs ressources, et pourra mettre en place des dispositifs de participation citoyenne.

Exemple 5 : Appui au responsable France service

Le VTA en collectivité travaille en appui au coordonnateur France Services du territoire.

Ses principales missions consisteront à :

- réaliser un inventaire des besoins du territoire, notamment s'il n'est pas encore pourvu en France services ;
- établir des premiers contacts avec les partenaires pressentis ;
- assurer un suivi des conventions déjà établies,
- rechercher des financements.